

## Ecole d'accompagnement d'étudiants

### CONDITIONS GENERALES "SUPERIEUR"

#### Article 1

Les présentes conditions générales sont applicables à tout étudiant. Ce dernier les accepte du fait de son inscription à Réussir Ses Etudes. D'éventuelles conditions particulières seront prises en compte moyennant un accord préalable et écrit entre l'étudiant et Réussir Ses Etudes. Tous nos tarifs s'entendent TTC.

#### Article 2

Un(e) étudiant(e) qui s'inscrit chez Réussir Ses Etudes choisit les cours particuliers, la Journée de formation en Méthode de travail, le Coaching Scolaire, le Bilan d'orientation. Il n'est nullement tenu de participer aux différentes activités. Cours et coaching débutent dans les huit jours de la signature du présent contrat.

#### Article 3 - Droits

3.1. Les droits à payer se composent d'un montant fixe (frais administratifs annuels) et d'un montant variable (qui dépend du service auquel l'étudiant s'inscrit).

Les frais administratifs annuels, d'un montant de 60 euros, valent pour l'année académique/scolaire en cours, jusque et y compris la période de l'été, pour l'ensemble des enfants d'une même famille (au sens strict : frères, sœurs).

3.2. Coaching Scolaire. Les droits du Coaching Scolaire de Réussir Ses Etudes sont de 400 euros TTC par mois.

*Notre Coaching Scolaire est le produit "standard" des étudiants du supérieur pendant l'année.*

*Au rythme de deux heures par semaine, pendant minimum deux mois, le coach :*

- *supervise le travail de l'étudiant dans l'ensemble des matières*
- *établit avec l'étudiant un programme de travail précis, réaliste et régulièrement remis à jour ;*
- *aide l'étudiant à organiser son travail durant la semaine et le week-end ;*
- *vérifie ses connaissances de manière systématique et approfondie ;*
- *le remet à niveau en cas de problème de compréhension et le remotive en cas de baisse de régime.*

Le coach adapte son suivi, à la personnalité, aux besoins et au rythme de l'étudiant, travaille au moins 8h par mois avec lui, le contacte et le rencontre aussi souvent qu'il est nécessaire pour qu'il respecte son programme, le met au besoin en rapport, via le responsable du Centre, avec d'autres formateurs de Réussir Ses Etudes.

Le coaching scolaire s'étend sur deux mois minimum, avec paiement du premier mois à la signature et du second un mois calendrier plus tard.

*Par exemple, si le coaching démarre le 15 septembre, la somme de 400 euros (+60 euros de frais administratifs) est facturée à l'inscription, puis la somme de 400 euros est facturée le 15 octobre.*

Si vous souhaitez choisir ce service, merci de cocher cette case :

3.3. Le coût d'une Journée de formation en Méthode de travail est de 100 euros par étudiant.

Si vous souhaitez choisir ce service, merci de cocher cette case :

3.4. L'aide aux travaux fait l'objet d'un forfait spécifique et indépendant de 100 euros par étudiant pour les deux premières heures, 55 euros/heure au-delà de la deuxième heure.

Si vous souhaitez choisir ce service, merci de cocher cette case :

3.5. Cours particuliers : les droits sont de 300 euros pour, au choix de l'étudiant, 10 heures de cours individuels ou 15 heures de cours collectifs.

*Le cours particulier est une aide ponctuelle dans **une** matière déterminée. Le formateur rencontre son étudiant à heure et date prévues, au minimum une fois tous les dix jours (sans quoi aucun suivi sérieux n'est possible). Il répond à ses questions, l'interroge et le corrige, le cas échéant, au niveau de la méthode de travail ou de la restitution.*

Au-delà de ces premières 10 ou 15 heures de cours, le tarif horaire des cours individuels de Réussir Ses Etudes est de 30 EUR. Le tarif horaire des cours collectifs de Réussir Ses Etudes (groupes de 2 à 5 personnes) est de 20 EUR par étudiant.

Si vous souhaitez choisir ce service, merci de cocher cette case :

3.6. Blocus encadré. Le coût d'une semaine résidentielle de blocus encadré est de 800 euros TTC par étudiant.

Si vous souhaitez choisir ce service, merci de cocher cette case :

3.7. Le coût d'une semaine **non** résidentielle de blocus encadré varie selon la formule : 590 euros TTC pour

## Ecole d'accompagnement d'étudiants

5 jours complets (étude assistée + étude supervisée), 450 euros TTC pour 5 demi-journées d'étude assistée et 325 euros TTC pour 5 journées d'étude supervisée

Si vous souhaitez choisir ce service, merci de cocher cette case,  indiquant : "bon pour 590", "bon pour 450" ou "bon pour 325".

3.8. Les droits du Bilan d'orientation sont de 160 euros TTC par étudiant.

Si vous souhaitez choisir ce service, merci de cocher cette case :

### Article 4 - Paiement

Les droits (**frais administratifs annuels 60€ + tarif de la formule choisie**) doivent être payés **à la réception de la facture** sur le compte de Réussir Ses Etudes : BE17 3630 6225 2721, compte ouvert auprès de la Banque ING, Avenue de Tervuren, 10 - 1040 Bruxelles.

Coaching se facture au mois calendrier (*ie*, un mois à la signature du contrat, le deuxième mois un mois calendrier plus tard, ensuite suivant les prestations déclarées par le coach).

*Exemple : pour un coaching signé le 15 octobre, le premier mois sera facturé le 15 octobre, le deuxième mois le 15 novembre. Les factures/relevés de compte que vous recevez tous les mois vous permettent de connaître de façon précise le nombre d'heures déjà prestées et celles auxquelles vous avez droit.*

### Article 5

Les rendez-vous sont fixés de commun accord avec l'étudiant, qui veillera à les respecter. Tout retard par rapport à l'heure prévue sera comptabilisé, et toute annulation de la séance un jour avant la date prévue entraînera la perte d'un tiers de séance, sauf cas de force majeure. Les séances annulées le jour même sont perdues pour l'étudiant à concurrence de deux tiers, et l'absence d'avertissement préalable entraînera la perte complète de la séance, sauf cas de force majeure.

### Article 6

Le formateur de Réussir Ses Etudes donne à la fin de chaque séance un programme de travail pour la réunion suivante. L'étudiant veillera à s'y conformer. Toute séance écourtée en raison de l'absence de travail de l'étudiant est intégralement perdue, et les parents de l'étudiant(e) seront informés par email ou par téléphone de la situation.

### Article 7

Toute prestation effectuée pour le compte de l'étudiant est prise en compte dans le volume horaire presté (par exemple, une heure de correction d'exercices équivaut à une heure de cours individuel).

### Article 8

8.1 A défaut de règlement du décompte final dans les 7 jours de sa réception, le montant dû portera intérêt de plein droit, sans autre rappel ni mise en demeure préalable, au taux de 12% par an et sera majoré d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 15% du principal, avec un minimum de 25 euros.

Réussir Ses Etudes sera redevable de la même indemnité forfaitaire et irréductible, à défaut de fournir les services commandés par l'étudiant ou ses parents, au moment convenu.

8.2 Les heures souscrites seront prestées durant l'année scolaire ou académique en cours, sans report possible d'une année à l'autre. Aucun remboursement ne sera effectué dans l'hypothèse où l'étudiant décide de ne pas solliciter les heures auxquelles il/elle a droit.

### Article 9 - Annulation du Blocus encadré

9.1 Sauf cas de force majeure (événement imprévisible et insurmontable), le client qui annule son inscription en tout ou en partie au blocus encadré, pour quelle que raison que ce soit, sera redevable de frais d'annulation calculés conformément à l'article 9.3, sans préjudice au droit de Réussir Ses Etudes de postuler la réparation intégrale du dommage subi en raison de cette annulation.

**En cas de force majeure**, l'étudiant/ses parents doit obligatoirement exposer le cas par email (info@reussirsesetudes.com) au plus tard 24 heures après la survenance de la force majeure.

9.2 Aucune assurance annulation n'est incluse dans le prix du blocus encadré.

9.3 L'annulation du blocus encadré entraîne le paiement des montants suivants:

- pour une annulation intervenant 30 jours avant le début du blocus : 25% du prix du service réservé - pour une annulation intervenant entre le 29ième et 8ième jour avant le début du blocus : 50% du prix du service réservé

## Ecole d'accompagnement d'étudiants

- pour toute annulation intervenant moins de 8 jours avant le début du stage : 75% du prix du service réservé
- pour une annulation le jour même ou après le début du stage, le montant total du service réservé sera facturé.

Toute annulation d'un stage devra se faire par email à l'adresse :

[info@reussirsesetudes.com](mailto:info@reussirsesetudes.com) **et également** par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à Réussir ses Etudes, Avenue des Celtes 20 à 1040 Bruxelles, le cachet de la poste faisant foi en ce qui concerne la date d'annulation.

L'envoi du courrier recommandé est une condition essentielle afin que l'annulation puisse être prise en considération.

### Article 10 - Facturation

La facturation est mensuelle. Si vous avez bénéficié de prestations durant le mois en cours, vous recevrez une facture de Réussir Ses Etudes au début du mois suivant.

Pour des raisons environnementales, économiques et de facilité, Réussir Ses Etudes privilégie l'envoi des factures exclusivement **par email**. Merci d'indiquer ici l'adresse email sur laquelle vous vous engagez à recevoir les factures de Réussir Ses Etudes tout au long de la relation contractuelle et à titre définitif, sauf avis contraire :

Adresse email de réception des factures : \_\_\_\_\_

Par la présente, vous vous engagez à **relever cette adresse email au début de chaque mois**, pour prendre connaissance de la facture que Réussir Ses Etudes vous aura envoyée. En cas de problème avec cette adresse email, vous vous engagez à contacter sans délai le service comptable de Réussir Ses Etudes : [comptabilite@reussirsesetudes.com](mailto:comptabilite@reussirsesetudes.com).

Si vous ne souhaitez pas recevoir les factures par email, mais par la Poste, merci de cocher cette case :

Dans ce cas, vous vous engagez à recevoir les factures à l'adresse postale renseignée ci-dessous, ainsi que toute correspondance de Réussir Ses Etudes. En cas de changement d'adresse de correspondance, vous vous engagez à prévenir sans délai le service comptable de Réussir Ses Etudes : [comptabilite@reussirsesetudes.com](mailto:comptabilite@reussirsesetudes.com).

### Article 11

En cas de désaccord, les parties tenteront de concilier leurs points de vue à la lumière des présentes conditions générales; si le désaccord persiste, le juge de paix du 1er canton de Bruxelles ou les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles seront seuls compétents. L'étudiant déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales, dont il reçoit copie.

Fait à ..... en deux exemplaires, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien, le.....

Nom et adresse de l'étudiant (MAJUSCULES) :

Signature :

---

---

---

---

Nom du Responsable :